

Communiqué de presse

Renforcement de la gouvernance approuvé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Ecobank Transnational Incorporated

Lomé, Togo, le 14 août 2026 – Ecobank Transnational Incorporated (ETI) a tenu le 13 août 2026 une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), au cours de laquelle les actionnaires ont approuvé plusieurs amendements importants aux statuts de la société. Ces amendements font suite à une revue périodique du dispositif de gouvernance d'ETI.

À la suite des résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale, les modifications suivantes ont été apportées :

1. **Renforcement de la représentation des actionnaires:** Le quorum requis pour la tenue des assemblées générales est désormais fixé à des actionnaires représentant au moins 25 % du capital social libéré, en remplacement du seuil fondé sur la présence de 20 actionnaires. Cette évolution établit un lien plus direct entre les règles de quorum et la participation économique au capital, renforçant ainsi la représentativité des décisions prises par l'Assemblée générale.
2. **Renforcement de l'efficacité du Conseil d'administration:** Le nombre maximal d'administrateurs au Conseil d'administration sera ramené de 15 à 12 afin de favoriser une plus grande agilité, des délibérations plus ciblées et une responsabilisation accrue de chaque administrateur, tout en maintenant un niveau élevé d'indépendance et de conformité aux exigences réglementaires.
3. **Préservation de l'expérience et du libre choix des actionnaires:** La limite de durée de mandat applicable aux administrateurs non exécutifs est supprimée, tout en maintenant l'âge obligatoire de départ à la retraite fixé à 70 ans. Cet amendement ne prolonge automatiquement le mandat d'aucun administrateur. Les administrateurs continueront d'être élus ou réélus par les actionnaires, qui conservent toute latitude quant à la composition du Conseil d'administration. Cette modification vise à préserver l'expertise institutionnelle et la continuité de la gouvernance dans un environnement réglementaire complexe, tout en garantissant aux actionnaires le plein exercice de leur pouvoir en matière d'élection des administrateurs.

4. **Renforcement du processus décisionnel du Conseil d'administration:** Le quorum requis pour les réunions du Conseil d'administration passe d'un minimum de trois administrateurs à plus de la moitié des administrateurs en fonction. Cette mesure garantit une participation plus large aux travaux du Conseil et renforce ainsi la responsabilité collective ainsi que l'intégrité des décisions du Conseil d'administration.

Ces propositions traduisent l'engagement continu d'ETI en faveur de normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Elles seront mises en œuvre au moment opportun et sous réserve du respect des lois et décisions de toutes autorités compétentes applicables.

Madibinet Cisse
Secrétaire Général

----- FIN-----

A propos du Groupe Ecobank (ou « Ecobank Transnational Incorporated » ou « ETI »)

Le Groupe Ecobank est le premier groupe bancaire panafricain privé, fort d'une expertise africaine unique. Il est présent dans 34 pays d'Afrique subsaharienne, ainsi qu'en France, au Royaume-Uni, aux Émirats arabes unis et en Chine. Sa plateforme panafricaine offre un point d'accès unique pour les paiements, la gestion de trésorerie, le commerce et l'investissement.

Le Groupe emploie plus de 14 000 personnes et propose à plus de 30 millions de clients des produits, services et solutions de banque de détail, banque commerciale, banque de grande clientèle et banque d'investissement, à travers plusieurs canaux, y compris les canaux digitaux.

Pour plus d'informations, veuillez consulter ecobank.com.

Contact médias

Chistiane Mbimbe Bossom
Group Communications
Ecobank Transnational Incorporated
Email: groupcorporatecomms@ecobank.com
Tel: +228 22 21 03 03

Relations investisseurs

Ato Arku
Group Investor Relations
Ecobank Transnational Incorporated
Email: ir@ecobank.com
Tel: +228 22 21 03 03